



## LE FOOTBALL DIVERSIFIE

### CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE FUTSAL

<p>...</p> <p><b>ARTICLE 4 - SYSTÈME DE L'ÉPREUVE</b></p> <p>...</p> <p>4.4 Les poules sont constitués de 12 clubs sauf la 2ème division qui fera l'objet de brassage.</p> <p>...</p> <p><b>ARTICLE 5 - RENCONTRES</b></p> <p>...</p> <p>5.2 Chaque rencontre sera dirigée par deux arbitres officiels pour la poule Excellence et un arbitre pour les autres.</p> <p>...</p> <p><b>ARTICLE 7 - LICENCES - QUALIFICATIONS - DISCIPLINES</b></p> <p><b>7.1 Licences et Qualifications</b></p> <p>Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être régulièrement qualifiés pour leur club à la date de la rencontre et être autorisés à pratiquer en catégorie séniors ou U19.</p> <p>Le nombre de joueurs titulaires d'une double licence pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Les joueurs licenciés après le 31 janvier sont autorisés à pratiquer dans les niveaux inférieurs à l'Excellence.</p> <p>...</p> <p><b>ARTICLE 8 B - EQUIPES INFÉRIEURES</b></p> <p>...</p> <p>Dans tous les cas, les joueurs d'une équipe supérieure ayant participé aux deux dernières rencontres précédentes de championnat ne pourront si celle-ci ne joue pas compléter les équipes inférieures.</p> <p>...</p> <p><b>ARTICLE 12 - FEUILLE DE MATCH</b></p> <p>Elle sera fournie par le District de Lyon et du Rhône et établie lors de chaque rencontre de championnat.</p> <p>La feuille de match ne pourra être modifiée ou complétée après le coup d'envoi de la rencontre.</p> <p><b>ARTICLE 13 - MONTEES - DESCENTES</b></p> <p>Le premier de la Poule Excellence est susceptible de monter en Championnat Régional.</p> <p>...</p>	<p>...</p> <p><b>ARTICLE 4 - SYSTÈME DE L'ÉPREUVE</b></p> <p>...</p> <p>4.4 Les poules sont constitués de 12 clubs sauf la <b>2ème division D4</b> qui fera l'objet de brassage.</p> <p>...</p> <p><b>ARTICLE 5 - RENCONTRES</b></p> <p>...</p> <p>5.2 Chaque rencontre sera dirigée par deux arbitres officiels pour la poule <b>Excellence D1</b> et un arbitre pour les autres.</p> <p>...</p> <p><b>ARTICLE 7 - LICENCES - QUALIFICATIONS - DISCIPLINES</b></p> <p><b>7.1 Licences et Qualifications</b></p> <p>Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être régulièrement qualifiés pour leur club à la date de la rencontre et être autorisés à pratiquer en catégorie séniors ou <b>U19 U20</b>.</p> <p>Le nombre de joueurs titulaires d'une double licence pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Les joueurs licenciés après le 31 janvier sont autorisés à pratiquer dans les niveaux inférieurs à <b>l'Excellence la D1</b>.</p> <p>...</p> <p><b>ARTICLE 8 B - EQUIPES INFÉRIEURES</b></p> <p>...</p> <p>Dans tous les cas, les joueurs d'une équipe supérieure ayant participé <del>aux deux dernières rencontres</del> à la <b>dernière rencontre</b> précédentes de championnat ne pourront si celle-ci ne joue pas compléter les équipes inférieures.</p> <p>...</p> <p><b>ARTICLE 12 - FEUILLE DE MATCH</b></p> <p><b>Cf. article 7 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.</b></p> <p><b>ARTICLE 13 - MONTEES - DESCENTES</b></p> <p>Le premier de la Poule <b>Excellence D1</b> est susceptible de monter en Championnat Régional.</p> <p>...</p>
---	--



## REGLEMENT FUTSAL

<p>...</p> <p><b>ARTICLE 4</b></p> <p>Equipement des joueurs : maillots numérotés de 1 à 15, shorts, chaussettes, protège tibias, chaussures en toile ou cuir mou, avec semelles en caoutchouc ou matière similaire. Hormis le gardien de but qui porte un pantalon, tous les autres joueurs doivent être en conformité avec l'article 21 des Règlements Sportifs du DR.</p> <p>...</p> <p><b>ARTICLE 11</b></p> <p>...</p> <p>Coup Franc Indirect :</p> <p>...</p> <p>- Après avoir lancé le ballon, il le reçoit en retour d'un coéquipier avant que le ballon n'est franchi la ligne médiane ou touché un adversaire.</p> <p>...</p>	<p>...</p> <p><b>ARTICLE 4</b></p> <p>Equipement des joueurs : maillots numérotés de 1 à <del>15</del> <b>12</b>, shorts, chaussettes, protège tibias, chaussures en toile ou cuir mou, avec semelles en caoutchouc ou matière similaire. Hormis le gardien de but qui porte un pantalon, tous les autres joueurs doivent être en conformité avec l'article 21 des Règlements Sportifs du <b>DLR</b>.</p> <p>...</p> <p><b>ARTICLE 11</b></p> <p>...</p> <p>Coup Franc Indirect :</p> <p>...</p> <p>- Après avoir lancé le ballon, il le reçoit en retour d'un coéquipier avant que le ballon ne <b>soit touché par un adversaire</b>.</p> <p>...</p>
---	---

## COUPE DE LYON ET DU RHONE FUTSAL SENIORS

<p>...</p> <p><b>ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS</b></p> <p>Tous les clubs régulièrement affiliés au District de Lyon et du Rhône de Football, à statut amateur ou indépendant et à jour de leur cotisation, ont l'obligation d'engager leur équipes fanion évoluant en championnat départemental.</p> <p>...</p> <p><b>ARTICLE 4 - SYSTÈME DE L'ÉPREUVE</b></p> <p>...</p> <p>4.2 Tirage des premiers et deuxièmes tours : équipes de 1ère et 2ème Division éliminées de la Coupe Nationale.</p> <p>...</p> <p><b>ARTICLE 10 - EQUIPES INFÉRIEURES</b></p> <p>...</p> <p>Dans tous les cas, les joueurs d'une équipe supérieure ayant participé aux deux dernières rencontres précédentes de championnat ne pourront si celle-ci ne joue pas compléter les équipes inférieures.</p> <p>...</p> <p><b>ARTICLE 12 - FEUILLE DE MATCH</b></p> <p>Une feuille de match est établie pour chaque rencontre par les deux équipes et est à renvoyer au District de Lyon et du Rhône dans les 48 heures.</p> <p>La feuille de match ne pourra être complétée ou modifiée après le coup d'envoi de la rencontre.</p> <p>...</p>	<p>...</p> <p><b>ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS</b></p> <p>Tous les clubs régulièrement affiliés au District de Lyon et du Rhône de Football, <del>à statut amateur ou indépendant</del> <b>Libre ou Futsal</b> et à jour de leur cotisation, ont l'obligation d'engager leur équipes fanion évoluant en championnat départemental <b>futsal</b>.</p> <p>...</p> <p><b>ARTICLE 4 - SYSTÈME DE L'ÉPREUVE</b></p> <p>...</p> <p>4.2 Tirage des premiers et deuxièmes tours : équipes de <del>1ère et 2ème Division</del> <b>D3 et D4</b> éliminées de la Coupe Nationale.</p> <p>...</p> <p><b>ARTICLE 10 - EQUIPES INFÉRIEURES</b></p> <p>...</p> <p>Dans tous les cas, les joueurs d'une équipe supérieure ayant participé <del>aux deux dernières rencontres</del> <b>à la dernière rencontre</b> précédentes de championnat ne pourront si celle-ci ne joue pas compléter les équipes inférieures.</p> <p>...</p> <p><b>ARTICLE 12 - FEUILLE DE MATCH</b></p> <p><b>Cf. article 7 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.</b></p> <p>...</p>
--	--



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 16/06/18

### COUPE DE L'AVENIR FUTSAL SENIORS

#### ARTICLE 1 - TITRE ET CHALLENGE

Le District de Lyon et du Rhône de Football organise annuellement une épreuve réservée aux équipes réserve de Futsal participant aux Championnats d'Excellence à la 3ème Division.

...

#### ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS

Tous les clubs régulièrement affiliés au District de Lyon et du Rhône de Football, à statut amateur ou indépendant et à jour de leur cotisation peuvent participer à la coupe de l'Avenir Futsal Seniors.

...

#### ARTICLE 10 - EQUIPES INFERIEURES

...

Dans tous les cas, les joueurs d'une équipe supérieure ayant participé aux deux dernières rencontres précédentes de championnat ne pourront si celle-ci ne joue pas compléter les équipes inférieures.

...

#### ARTICLE 12 - FEUILLE DE MATCH

Une feuille de match est établie pour chaque rencontre par les deux équipes et est à renvoyer au District de Lyon et du Rhône dans les 48 heures.

La feuille de match ne pourra être complétée ou modifiée après le coup d'envoi de la rencontre.

...

#### ARTICLE 1 - TITRE ET CHALLENGE

Le District de Lyon et du Rhône de Football organise annuellement une épreuve réservée aux équipes réserve de Futsal participant aux Championnats ~~d'Excellence à la 3ème Division de D1 à la D4.~~

...

#### ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS

Tous les clubs régulièrement affiliés au District de Lyon et du Rhône de Football, ~~à statut amateur ou indépendant~~ **Libre ou Futsal** et à jour de leur cotisation peuvent participer à la coupe de l'Avenir Futsal Seniors.

...

#### ARTICLE 10 - EQUIPES INFERIEURES

...

Dans tous les cas, les joueurs d'une équipe supérieure ayant participé ~~aux deux dernières rencontres~~ **à la dernière rencontre** précédentes de championnat ne pourront si celle-ci ne joue pas compléter les équipes inférieures.

...

#### ARTICLE 12 - FEUILLE DE MATCH

**Cf. article 7 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.**

...

### COUPE DE LYON ET DU RHONE FUTSAL U13 / U15 / U18

...

#### ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS

Tous les clubs régulièrement affiliés au District de Lyon et du Rhône de Football, à statut amateur ou indépendant et à jour de leur cotisation, peuvent y participer, à raison de 1 équipe maximum par club (DONT L'EQUIPE FANION).

...

#### ARTICLE 12 - FEUILLE DE MATCH

Une feuille de match est établie pour chaque rencontre par les deux équipes et est à renvoyer au District de Lyon et du Rhône dans les 48 heures.

La feuille de match ne pourra être complétée ou modifiée après le coup d'envoi de la rencontre.

...

...

#### ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS

Tous les clubs régulièrement affiliés au District de Lyon et du Rhône de Football, ~~à statut amateur ou indépendant~~ **Libre ou Futsal** et à jour de leur cotisation, peuvent y participer, à raison de 1 équipe maximum par club (DONT L'EQUIPE FANION).

...

#### ARTICLE 12 - FEUILLE DE MATCH

Une feuille de match **sera** établie pour chaque rencontre ~~par les deux équipes et est à renvoyer au District de Lyon et du Rhône dans les 48 heures~~ **et sera conservée par la Commission Futsal.**

La feuille de match ne pourra être complétée ou modifiée après le coup d'envoi de la rencontre.

...